rait, sous peu, au Palais d'Hiver, à Saint-Pétersbourg.

A la cour, les avis sont partagés. Le camp de la jeune impératrice est partisan de la paix et préconise l'entente avec l'Angleterre ; le camp de l'impératrice douairière et des grands-ducs veut la guerre à outrance, penchant vers l'entente avec l'Allemagne. Le tsar, partagé entre son amour pour sa femme et son affection pour sa mère, irrésolu et faible d'esprit, hésite, rendu très irritable par cette guerre, sentant pourtant qu'il doit vaincre pour le prestige de la Russie et la sécurité de sa dynastie.

Agression contre le comte Lamsdoff

UN MINISTRE IMPOPULAIRE

Pétersbourg, 1er juin. — Le comte Lamsdorff, ministre des affaires étrangères, a été aujourd'hui victime d'une violente agression de la part du prince Dolgorouki, celui-même qui fut jadis prétendant à la couronne de Bulgarie.

Au cours d'une promenade que faisait le ministre, le prince Dolgorouki l'a attaqué et frappé. L'agresseur fut aussitôt mis en état d'arrestation.

Le comte Lamsdorff est actuellement très impopulaire. On lui reproche de n'avoir su ni prévoir ni prévenir la guerre. Le peuple lui garde rancune, car il le rend responsable de la perte des trois plus beaux cuirassés de la flotte russe, au début des hostilités, les 8-9 février, pour n'avoir pas télégraphié à Port-Arthur lors de la rupture des négociations, prétextant que la guerre était improbable et que les Russes ne devaient pas tirer les premiers coups de canon.

L'affaire Dreyfus

LE FAUX DE L'ETAT-MAJOR

Paris, 1er juin. — Voici de nouveaux renseignements sur l'arrestation du capitaine Dautriche, archiviste à l'état-major général de l'armée, et sur les faux découverts par le juge Atthalin.

On se souvient que, aussitôt après le procès de Rennes, un grand nombre de personnes qui connaissaient le Serbe Czernusky, s'offrirent à prouver que son témoignage était faux et que cet ami de l'état-major avait été payé pour le faire. Dans le nombre figuraient trois agents étrangers, en relations avec le service d'espionnage, c'est-à-dire avec le deuxième bureau de l'état-major, et dont il n'y a aujourd'hui plus aucune raison de taire les noms : l'ex-lieutenant de l'armée allemande Wessel, sa maîtresse, Mathilde Baumler, et un individu, Polonais ou Russe, du nom de Pzyborowsky.

Ce dernier surtout était très affirmatif. Il déclarait que Czernusky, de lui bien connu, avait reçu 30.000 francs pour aller faire sa déposition à Rennes, et écrivait à M. Tomps, fonctionnaire de la Sûreté générale, délégué au deuxième bureau de l'état-major, pour lui offrir de lui en donner les preuves.

Il y eut à ce propos, entre eux, un échange de lettres dont la divulgation provoqua un débat retentissant devant les Chambres et amena la démission du général de Galliffet, alors ministre de la guerre, après que Waldeck-Rousseau eut qualifié, du haut de la tribune, de véritable *félonie* la conduite du capitaine Fritsch.

Ce que les recherches interrompues de M. Tomps permirent seulement de soupçonner, l'enquête de la Cour de cassation vient de l'établir.

Par les interrogatoires du lieutenant Wessel, de la femme Baumler et de Pzyborowsky, M. Atthalin acquit la conviction que Czernusky avait reçu de l'argent, *et que cet argent, c'était l'état-major qui l'avait versé.*

Afin d'en acquérir la preuve, il se fit soumettre les livres et les reçus du deuxième bureau, dit bureau des renseignements, c'est-à-dire, en bon français, du service d'espionnage.

Après avoir pris connaissance de ces livres, le juge d'instruction remarqua deux dépenses considérables faites au mois d'août 1899 (date du procès de Rennes), l'une de 5.000 francs, l'autre de 20.000. Il fit venir dans son cabinet des officiers du 2e bureau, c'est-à-dire le colonel Rollin, le capitaine François, le capitaine Maréchal, et l'archiviste Dautriche, et leur posa les questions suivantes :

— Est-ce que vous n'avez pas, au mois d'août 1899, fait une dépense de cinq mille francs ?

— Jamais de la vie ! répondirent-ils d'un commun accord.

— Qu'est-ce que ces cinq mille francs ? répéta le juge.

— Je ne me souviens pas d'avoir fait pareille dépense, déclara le principal intéressé, déjà moins affirmatif.

Le juge lui mit alors sous ses yeux un reçu signé de sa main, qu'il fut bien obligé de reconnaître.

Même jeu de scène pour les 20.000 francs. (Signalons à ce propos que, dans cette comptabilité extraordinaire, les 5.000 francs étaient inscrits dans la colonne des dépenses et les 20.000 francs, en dehors, à la rubrique spéciale des espions.)

— A qui cet argent a-t-il été remis ?

D'un commun accord, les officiers interrogés, qui ne savaient pas d'abord de quoi il s'agissait, répondirent que c'était à un certain Austerlitz. Tout avait été remis à Austerlitz.

— Et quel est le personnage que désigne ce pseudonyme ?

Mutisme général.

— C'est un personnage si puissant et si mystérieux qu'aucun de nous n'a jamais su son nom, ni son identité !

A la suite de ces interrogations, M. Atthalin s'aperçut que ces déclarations ne concordaient pas avec les livres, et de plus, le capitaine Targe, qui avait reçu l'ordre de se mettre à sa disposition pour lui fournir tous les documents qu'il pourrait exiger du ministère, remarqua qu'un registre manquait à ceux qui lui avaient été soumis. C'est ce registre que l'on trouva entre les mains du capitaine-archiviste Dautriche, lequel venait fraîchement de lui faire subir des modifications importantes.

En regard des sommes dont s'occupait le juge, le successeur de Gribelin *avait gratté le nom du destinataire et l'avait uniformément remplacé par celui d'Austerlitz !*

C'est à la suite de cette découverte que le capitaine Dautriche fut arrêté et conduit au Mont-Valérien. Interrogé sur les mobiles de son acte, il a fait, ingénument, les réponses suivantes :

— *J'ai fait ce qu'on me reproche pour régulariser les écritures*, pour mettre toutes les sommes sous le nom de celui que les officiers assurent avoir touché.

Bref, le capitaine Dautriche paraît n'être qu'un comparse, un subalterne plutôt naïf, qui a pris sur lui de gratter les livres de compte du 2e bureau pour les rendre après coup conformes aux déclarations que tous les officiers de ce bureau, ses supérieurs, s'étaient concertés pour faire devant la Cour de cassation.

— Quel est le nom qui a été gratté ? Quel est l'individu qui a touché les 25.000 francs portés sur les livres de comptes ? Voilà ce qu'aura pour mission de rechercher le juge militaire qui vient d'être chargé de cette affaire, le capitaine Cassel, rapporteur devant le 2e conseil de guerre.

Comme on le sait, le capitaine Dautriche, qui a été transféré du Mont-Valérien à la prison du Cherche-Midi, a choisi comme avocat Me Auffray, député nationaliste.

LE CAS DU GENERAL DELANNE

Quel est, dans cette affaire, le véritable coupable ? Il est certain que ces officiers n'ont pas commis de leur propre chef les faits qui leur sont reprochés. Ils ont certainement agi par ordre, et c'est pour couvrir leur chef d'alors, conformément à la conduite qu'a pendant toute l'affaire Dreyfus observé l'état-major, qu'ils conservent cette attitude souverainement pénible et se refusent à dire ce qu'ils ne peuvent pas ignorer.

Qui a donné l'ordre de verser les 25,000 francs ?

Quel était donc le chef d'état-major au moment du procès de Rennes ? C'était le général Delanne, déjà compromis dans l'affaire Fritsch.

Il est clair que le général Delanne a tout caché à son supérieur, le général de Galliffet, ministre de la guerre.

Lui seul a pu donner aux officiers du 2e bureau l'ordre d'agir comme ils ont agi. Et cela, le ministre de la guerre a pu l'ignorer, comme il a ignoré la démarche du capitaine Fritsch et l'existence des lettres Tomps.

Toutes les manœuvres faites en dessous par l'état-major pour arrêter les recherches de la Sûreté sur le témoignage Czernusky, le général de Galliffet ne les a manifestement pas connues. Elles lui ont été soigneusement cachées, et telle n'a sans doute pas été la moindre cause de son dépit.

Cela résulte clairement des déclarations qu'il a faites, hier encore, à un rédacteur de la *Liberté*.

Donc, le ministre de la guerre écarté, le général Delanne apparaît nettement comme le principal coupable.

LES OFFICIERS ARRETES

S'il est acquis que le capitaine Dautriche a joué dans cette grave affaire de faux et de subornation de témoins un rôle passif, il est incontestable qu'il a eu des complices. Quels sont ces complices ?

On questionna d'une façon plus serrée l'officier comptable. On rapprocha des dates, des faits, des documents. Et, en un de compte, on résolut d'inculper le lieutenant-colonel Rollin, le capitaine Maréchal et le capitaine François.

Les deux premiers, depuis leur départ des bureaux de l'état-major, tiennent garnison à Lunéville. Ces trois galonnés ont été, assure-t-on, arrêtés mardi. Le lieutenant-colonel Rollin, alors commandant, fut attaché au 2e bureau, sous les ordres du colonel Sandher. Il rentra dans le service actif après la condamnation de Dreyfus, et y revint en 1898, pour succéder à Henry.

Le commandant Rollin fut entendu au procès de Rennes, d'abord à propos des mensualités attribuées à l'agent Lajoux, sans doute pour l'engager à ne pas répéter les propos de Richard Cuers de nature à innocenter Dreyfus ; ensuite, sur la dépêche accusatrice de l'attaché militaire autrichien Schneider, dont fit usage le général Mercier. Il déclina toute responsabilité sur ces faits, mais son attitude parut assez embarrassée.

Nous ne rappelons la déposition de M. Rollin que pour mémoire, car il est certain que ces faits sur lesquels on tenta d'obtenir de lui quelques éclaircissements sont couverts par l'amnistie.

En revanche, le lieutenant-colonel Rollin, le capitaine François et le capitaine Fritsch — ceux dont M. Waldeck-Rousseau stigmatisa la « félonie » à la tribune de la Chambre — furent mêlés à des incidents plus récents, que nous rappelons plus haut.

Peut-être y eut-il concert entre eux pour effacer des livres de caisse les mentions se rapportant au témoin Czernusky ou pour altérer lesdites mentions, afin d'entraver l'enquête comme ils avaient entravé l'initiative de M. Tomps ?

En tout cas, il est établi que le capitaine Dautriche a falsifié des écritures : il l'a avoué ; et que le capitaine François lui a écrit une lettre établissant la collusion entre des officiers du 2e bureau. Les nouvelles arrestations n'auraient, dit-on, pas d'autres causes.

LES FONDS SECRETS

— Quand je suis arrivé au ministère de la guerre, a déclaré le général de Galliffet à un de nos confrères parisiens, j'ai trouvé une somme dans la caisse des fonds secrets. Quand je suis parti, je me suis rendu compte de celle qui y restait ; c'est tout.

Je le regrette vivement, mais je ne sais rien. Depuis quatre ans, je me tue à le répéter. Si on a cependant besoin d'explications sur ce que j'ai fait, je suis prêt à en donner à la Haute-Cour dont je suis justiciable.»

Nous pouvons compléter ces renseignements relativement à la manipulation de ces fonds secrets et à l'organisation du 2e bureau de l'état-major.

Il y avait dans le 2e bureau, dont le chef était un lieutenant-colonel ou un colonel, une section spéciale, qu'on désignait habituellement sous ses initiales la S. S.

Cette section était chargée du service de l'espionnage et du contre-espionnage. Elle fonctionnait sous les ordres d'un commandant, qui fut Henry, auquel succéda le commandant Rollin. La S. S., bien qu'elle fût placée dans la dépendance du 2e bureau, constituait, en fait, un service autonome. Le chef ou le sous-chef d'état-major remettait les fonds secrets qui venaient du ministre au colonel commandant le 2e bureau ; mais celui-ci les confiait aussitôt à son subordonné de la S. S., qui en disposait à sa guise.

Il agissait suivant ce qu'il estimait être son devoir et les intérêts de son pays, et la tradition voulait qu'il ne mît jamais ses chefs au courant du détail de ses opérations. Il ne les consultait pas davantage sur l'emploi qu'il se disposait à faire de ces fonds, et ses chefs ne sollicitaient pas non plus de renseignements à cet égard, parce que cela n'entrait pas dans la tradition et que, dès lors, le chef de la S. S. eût pu trouver ce procédé injurieux envers lui. Seul, le chef de la S. S., qui était le commandant Rollin, à l'époque du procès de Rennes, pourrait donner les explications que la « Liberté » sollicitait du général de Galliffet.

Relativement au fonctionnement de la S. S., une personne renseignée nous a conté l'anecdote suivante :

Un jour, un ministre de la guerre demanda à voir le commandant X..., chef de la S. S. :

— Le commandant X... est absent, répond-on au ministre.

— Ah !... Où est-il ?

— En voyage.

— Mais où ? demande le ministre.

— On ne sait pas, monsieur le ministre. Il voyage pour la défense nationale et souvent, quand il part, il prend l'argent nécessaire à sa mission, mais ne confie à personne ses desseins.

— Quand rentrera-t-il ? demanda encore le ministre.

— Il ne l'a dit à personne.

Le ministre en question et ses successeurs jugèrent tout de même excessive l'autonomie de la S. S. Des modifications furent apportées à son fonctionnement, puis elle fut supprimée. A l'heure actuelle, les anciens de la S. S., notamment le lieutenant-colonel Rollin, les capitaines François, Maréschal, sont dans les régiments. On sait que le capitaine Fritsch, qui fut mêlé à l'incident Tomps et Wessel, a été mis en réforme.

La Fédération nationale des Mineurs

UNE PETITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris, 1er juin. — Le bureau du nouveau Conseil municipal de Paris va examiner une pétition de la Fédération nationale des mineurs de France, qui vient de lui être présentée par M. Colly, un de ses deux vice-présidents.

La Fédération expose qu'il a été dérobé à son secrétaire (on se rappelle ce vol commis à la Bourse du travail de Paris) une somme de 6,000 francs, destinée à faire face aux frais du Congrès tenu à Douai le 18 mai dernier. La Fédération demande au Conseil de lui allouer une subvention de 1,000 francs pour la dédommager en partie de la perte qu'elle a subie.

Le nouveau bureau, entièrement radical et socialiste, proposera très probablement au Conseil de faire aux mineurs une réponse favorable.

Plusieurs membres de la minorité de l'assemblée déclarent qu'ils protesteront contre cette générosité, qui leur paraît de nature à créer un précédent qu'ils estiment regrettable au point de vue politique, aussi bien qu'au point de vue financier.

Naturellement, s'il s'agissait d'accorder une subvention à une œuvre de réaction cléricale, les nationalistes se garderaient bien de protester.

Le crime d'Aix-les-Bains

Les assassins d'Eugénie Fougère en assises. Première audience

Chambéry, 1er juin. — C'est aujourd'hui, mercredi, que Victorine Giriat, dite la Nubienne ; Henri Bassot et Charles Robardet comparaissent devant la cour d'assises de la Savoie, pour y répondre : la première, du double assassinat commis à Aix-les-Bains, dans la soirée du 19 septembre 1903, d'Eugénie Fougère et de la bonne de celle-ci, Lucie Patrat, le vol étant le mobile du crime ; le second, d'avoir donné les indications et instructions nécessaires pour que fût exécuté ce double assassinat ; le troisième, pour avoir recélé tout ou partie des bijoux volés, alors qu'il devait nécessairement connaître leur origine, sans avoir aucunement participé au crime.

Les débats de cette affaire sensationnelle occuperont plusieurs audiences.

L'AUDIENCE

L'audience s'est ouverte ce matin, à huit heures, devant une salle comble.

Tous les regards se portent vers la Giriat, au moment où elle fait son entrée. Elle est vêtue d'un costume tailleur de couleur sombre, les mains sont gantées de blanc ; un large chapeau noir avec un nœud de dentelle retombant derrière la nuque fait ressortir la teinte des cheveux d'un roux fauve. C'est une femme de 36 ans, plutôt laide que belle.

Son complice, Henri Bassot, agent d'affaires, est un homme de 32 ans, à l'air énergique et résolu.

Quant au recéleur Robardet, l'ouvrier terrassier de la Haute-Saône, il a un aspect insignifiant.

Lecture est donnée de l'acte d'accusation qui rappelle les circonstances dans lesquelles le crime fut découvert et comment on fut amené à arrêter la Giriat après l'avoir crue une victime.

INTERROGATOIRE DE LA GIRIAT

On procède à l'interrogatoire des accusés. C'est la Giriat qui est interrogée la première.

Elle déclare avoir connu Eugénie Fougère en 1897, et Bassot, plus tard, à Vichy. Elle ne avoir eu, pour celui-ci, « des impatiences ».

Mais elle l'aimait beaucoup, et il avait sur elle une grande influence.

On arrive à la situation de la Giriat près d'Eugénie Fougère.

LE PRESIDENT. — N'est-ce pas Eugénie Fougère qui vous entretenait avec elle à Aix-les-Bains ?

R. Parfaitement.

LE PRESIDENT. — Prise de pitié par l'état misérable de la misère où vous vous trouviez, par compassion plutôt que par intérêt, elle fit de vous sa dame de compagnie, elle vous donna le gîte et la nourriture, 100 fr. par mois et des cadeaux ; emportait-elle beaucoup d'argent avec elle ?

R. Environ 2,000 fr.

— Or, dit le président, elle avait au moins 5.000 fr., ainsi que cela ressort de son compte au Crédit Nominal, et il explique qu'assurée pour 5.000 fr. en cette viagère, elle toucharait environ 4.000 fr. de rente.

D. N'aviez-vous pas fait aussi la connaissance de la Champion à Vichy ?

R. Oui.

D. Ne l'avez-vous pas vue à Paris avant votre départ ?

R. Oui.

D. Ne lui avez-vous pas dit que vous alliez vivre à Aix avec une de vos amies, très riche, qui avait beaucoup de bijoux et que vous étiez dans une telle misère, que vous la voleriez bien ?

R. Oh non ! Je n'ai pas dit cela.

D. Et la Champion ne vous a-t-elle pas dit : « Comment cela ? » « Oh, ce serait très facile », lui auriez-vous répondu.

R. Cela n'est pas.

D. Reconnaissez-vous lui avoir écrit en juillet pour lui demander du chloroforme ?

R. Oui, Monsieur le président, c'était pour faire une chose bien innocente, je voulais faire une farce à Fougère. (Mouvements.)

LE PRESIDENT. — Voyons, de quel genre de farce s'agissait-il ?

R. Voilà : Fougère dormait peu ; elle s'éveillait généralement vers quatre heures du matin, réclamant sa douche. Cela était extrêmement fatiguant pour la femme de chambre, qui me disait : Que pourrions-nous bien faire, pour la faire dormir. C'est alors que je songeai au chloroforme.

Ici on voit apparaître Bassot. La Giriat était gênée, elle voulait se procurer des ressources. Bassot lui écrit et lui propose de voler Eugénie Fougère. La Giriat lui répond, dit-elle, en lui demandant s'il n'est pas fou de proposer une chose pareille.

LE PRESIDENT. — Oui, mais dans cette lettre vous fournissez à Bassot, sous une forme indirecte, des renseignements précis sur les choses et les lieux, des détails utiles à faciliter l'accomplissement du crime. Vous ajoutez : «De l'argent, il n'y en a pas beaucoup, mais des bijoux, il y en a de très beaux ». Or, dit le président, c'est à ce moment-là que vous parlez de chloroforme à la Champion. De tout cela, on peut supposer qu'il y avait une entente entre vous et Bassot.

R. Oh ! cela n'est pas.

D. Vous le niez ? c'est votre droit.

Mais, continue la Giriat, en septembre Bassot m'a écrit : «Il faut absolument en finir. Je t'enverrai un seul désir, celui d'être avec toi. Je t'enverrai à Aix un cosleau, un ami de Lyon, qui fera tout ce qu'il faudra ». Dans une autre lettre il me donnait le signalement très exact de celui que j'ai su plus tard être César Laderman.

D. Et lorsque ce Laderman est arrivé à Aix, vous l'avez reconnu ?

R. Parfaitement.

D. Vous lui avez parlé ?

R. Du tout ; nous ne nous sommes pas dit un mot.

D. Dans une lettre retrouvée après son suicide, Laderman a dit que vous lui aviez longuement parlé.

R. Il est mort, c'est difficile de le contredire, mais je persiste à affirmer ne lui avoir donné aucun renseignement. En bon cambrioleur qu'il était il pouvait s'en passer.

Mais le président persiste à dire à la Giriat qu'elle était certainement au courant du crime qui allait être commis.

Le président aborde ensuite la scène du double crime commis sur la bonne, Lucie Patrat, et sur Eugénie Fougère, sa maîtresse.

La Giriat se défend avec une rare énergie d'y avoir participé. Elle affirme avoir été réveillée en sursaut par un bruit, un craquement du parquet de sa chambre. C'était Ladermann qui se trouvait devant elle. Prise de peur, elle lui dit : « Et la bonne ! » Il répondit : « Elle est faite ! » puis il souffla la bougie brusquement et me sauta au cou pour me bâillonner.

D. Vous reconnaissez que vous étiez d'accord pour vous faire bâillonner ?

R. Tacitement.

D. On pourra aussi en conclure que vous étiez d'accord pour le vol comme pour l'assassinat.

R. C'est Bassot qui avait dit : « On vous bâillonnera toutes les trois ». Il ne s'agissait que de lui voler ses bijoux. J'ai été étranglée, attachée comme un saucisson et je ne sais pas comment je suis là encore. (Rires).

Ma conviction est qu'on a voulu me tuer.

Si j'avais voulu tuer Eugénie Fougère j'aurais attendu qu'elle eût reçu l'argent que je savais devoir lui être envoyé d'Egypte. Je maintiens toutes mes déclarations, elles sont l'expression de la vérité ».

L'audience est suspendue à midi et renvoyée à deux heures.

INTERROGATOIRE DE BASSOT

A la reprise, à deux heures, le président interroge Bassot. Il commence par retracer sa jeunesse remplie d'avatars.

Bassot discute avec habileté tout ce qui peut le rendre défavorable et se défend vivement d'avoir jamais demandé à la prostitution ses moyens d'existence.

Après avoir purgé sa peine pour émission de fausse monnaie, Bassot fonda à Lyon un comptoir financier qui n'eut qu'une existence éphémère, puis revint à Paris.

Une vive discussion se produit entre Bassot et la Giriat à propos du départ de celle-ci pour Aix-les-Bains. La Nubienne traite Bassot de menteur.

Bassot soutient la thèse de l'existence d'un tiers complice qui aurait fait à la Giriat des propositions criminelles.

LE RECELEUR

Robardet, interrogé à son tour, dit que sa femme trouva sur les bords de la Saône un sac contenant les bijoux d'Eugénie Fougère. Il en revendit la plus grande partie à des bijoutiers de la ville, mais un bijoutier ayant eu des doutes porta ceux qu'il avait achetés à la police. La femme Giriat a reconnu qu'il manquait 10.000 francs de bijoux.

L'audience est levée à sept heures et renvoyée à demain.

Les Sans-Travail en Espagne

Barcelone, 1er juin. — La crise ouvrière s'aggrave dans toute la région de Barcelone, la plus grande partie des fabriques établies à Sampedor, Puente de Viluma, Monistral, de Montserrat, Navasseles, Sallent et Llobregat, ayant suspendu le travail. D'autres fonctionnent un jour sur deux. Un grand nombre d'ouvriers envahissent Barcelone, en quête de travail, qu'ils ne trouvent d'ailleurs pas.

Faits Divers

HORS RÉGION

Horrible drame de famille

Milan, 1er juin. — Un crime horrible vient d'être commis à Moraja, tout près de la ville. La femme du nommé Antoine Benaglia avait donné le jour, il y a une semaine, à un fils qu'on appela Mario. La naissance de cet enfant avait plongé Benaglia dans une mélancolie profonde. Il avait brusquement quitté son travail et paraissait fuir ses amis. Pour des raisons qu'on ne connaît pas encore, Benaglia était persuadé que sa femme l'avait trompé et qu'il n'était pas le père de Mario.

Hier matin, après avoir fait à sa femme encore alitée une scène très violente, il saisit brusquement le nouveau-né dans son berceau et le jeta sur le parquet. Malgré les supplications de la mère, malgré les cris d'épouvante des autres enfants qui se trouvaient dans la chambre, Benaglia écrasa le bébé avec son pied.

Ce drame a vivement ému. Benaglia a été arrêté.

L'empoisonnement de Marseille

Marseille, 1er juin. — M. de Possel, juge d'instruction, abandonnant pour un jour la continuation de l'enquête sur les fraudes électorales, s'est occupé de l'affaire Massot-Hubac, qui, en attendant la venue du rapport des experts, commençait à tomber dans l'oubli.

Ce magistrat a entendu divers témoins pour fixer certains points de détail de l'enquête terminée. Il ne reste plus, pour que le dossier soit définitivement clos, qu'à y joindre le rapport des experts. Il ne saurait tarder à être déposé. La date du dépôt de ce rapport est actuellement connue du Parquet de notre ville. On compte le recevoir le mois prochain, vers le 15 au plus tard.

Bien que les termes exacts de ce rapport ne soient pas connus officiellement, il nous a été possible d'en connaître officieusement la teneur.

Les docteurs experts ont été unanimes à reconnaître que l'infortuné commissaire de marine était mort empoisonné par du bichlorure de mercure, autrement dit du sublimé corrosif. Les doses successivement absorbées par la victime ont été distribuées en telle quantité qu'il n'y a eu aucune difficulté pour les experts d'en retrouver les traces dans les différentes parties du corps, soumises à l'examen médical. C'est dire que les conclusions des médecins légistes sont des plus concluantes et qu'elles ne peuvent plus laisser place à aucun doute.

Sitôt le rapport des experts transmis à Marseille, M. de Possel, juge d'instruction, reprendra rapidement l'affaire et procédera à l'interrogatoire définitif des deux inculpés. L'affaire pourra venir très probablement aux assises du mois d'août.

DANS LA RÉGION

LE PREMIER JUIN à Armentières-Houplines

Une lettre du Syndicat patronal. — La situation. — Arrivée de troupes. — Les gendarmes. — Patrons et ouvriers. — Conflit intéressé. — Réunions ouvrières.

Armentières, 1er juin. — Le Syndicat des Fabricants de toiles d'Armentières-Houplines et localités environnantes dont le siège social est, 3, rue du Moulin, nous a adressé une lettre qui nous a été remise hier matin mercredi par la poste. Nous avons constaté qu'elle avait été communiquée avant-hier soir à tous les autres journaux de Lille qui la livraient à la publicité avant que nous l'eussions reçue.

En présence de cette grossièreté et de ce manque d'élémentaire politesse nous serions fondés à refuser au Syndicat patronal l'insertion qu'il sollicite.

Cependant nous n'en ferons rien, désireux avant tout de prouver notre impartialité.

Voici cette lettre :

Syndicat des Fabricants de Toiles Armentières Houplines — Armentières, le 31 mai 1904.

Monsieur le Rédacteur en Chef du *Réveil du Nord*.

Monsieur,

Votre article de ce jour, « le 1er juin dans la vallée de la Lys », tend à diminuer la décision des patrons en lui enlevant son caractère d'universalité.

Or, rien n'est moins exact. Quatre des personnes que vous portez absentes assistaient à la réunion qui a eu lieu samedi, c'est-à-dire le lendemain de l'excursion à Malaunay.

La décision a été prise à l'unanimité des 24 établissements représentés à la séance.

Or, tous les tissages d'Armentières et d'Houplines ne comportent que 32 raisons sociales, dont 30 font partie du Syndicat.

Nous vous prions de rectifier ce que votre article contient d'inexact.

Quant à vos appréciations de la décision que nous avons prise, nous ne voulons pas les discuter. Nous avons conscience d'avoir bien agi et ne redoutons pas le jugement de l'opinion publique ; il se pourrait qu'elle ne soit pas avec nous (sic) dans la circonstance.

Veuillez, agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Syndicat :
Le Secrétaire-adjoint assermenté,
Signé : A. PICARD.

Cette lettre ne rectifie rien du tout. Elle prouve que six patrons membres du syndicat n'ont pas participé à sa rédaction et n'ont pas voté son principe.

Nous répétons que ces six patrons sont les moins militants au point de vue politique et que la lettre patronale est donc une manifestation politique.

Nous affirmons que MM. Villars et Chas, membres de la commission mixte, qui occupent dans l'industrie textile une place prépondérante, et qui jusqu'alors inspiraient sinon rédigeaient — beaucoup plus habilement — les communiqués patronaux ont été ou se sont tenus à l'écart de l'acte politique accompli par les fabricants réactionnaires d'Armentières.

En un mot, nous avons cherché à établir et nous croyons y avoir réussi que — en violation des engagements pris — les patrons d'Armentières remettent à une date postérieure aux élections municipales l'établissement du tarif définitif.

Leur but ?

Il est double : 1° Influencer les votes ouvriers par la menace peu dissimulée de supprimer les 8 pour cent si la municipalité socialiste est réélue.

2° Et dans le cas d'un succès réactionnaire supprimer brutalement les 8 pour cent et les augmentations de tarifs avec la certitude en cas de grève de la complicité de leur municipalité qui leur donnerait toutes les garanties d'opposition violente à des revendications ouvrières, comme par exemple la suppression des cuisines populaires, etc., etc....

Telle est la manœuvre politique patronale. Personne ne s'y est trompé.

LA JOURNEE DU 1er JUIN

La journée du 1er juin a été troublée par... les chevauchées de gendarmes et les patrouilles de militaires à travers les rues paisibles et vides d'Armentières et d'Houplines.

150 gendarmes sous les ordres du capitaine Pluque se trouvent actuellement à Armentières avec, en second commandement, le capitaine Humbert, à Houplines et le lieutenant Chaldebas.

Un escadron du 19e chasseurs à cheval est arrivé dans l'après-midi de mercredi à Armentières.

Ce déploiement insolite de force armée a provoqué une émotion considérable à la sortie des usines à six heures.

Notons que les gendarmes en quête de cantonnements ont commis l'imprudence d'aller d'usine en usine sur la route d'Houplines et de provoquer ainsi une agitation inusitée dans les ateliers.

D'autre part, les membres de la commission mixte se sont réunis à trois heures de l'après-midi à l'école professionnelle.

PATRONS ET OUVRIERS

La question a été nettement posée par les deux parties. M. Labbe a rappelé le dernier procès-verbal de la commission mixte. Il a demandé aux intéressés de débattre en toute loyauté la question.

Les ouvriers ont demandé aux patrons des explications sur leurs intentions.

Les patrons se sont solidarisés avec le procès-verbal de leur syndicat en date du 28 mai 1903.

Il nous a été impossible de connaître les termes exacts de la discussion, mais nous savons que vingt-quatre heures ont été concédées aux patrons pour faire connaître si oui ou non ils acceptaient les débats sur les termes du procès-verbal du mois de mars 1904, c'est-à-dire s'ils consentaient à élaborer le tarif définitif des tissages.

CONFLIT INTERESSE

Les patrons provoquent évidemment à la grève. Ils reculent jusqu'au mois d'octobre la date de fixation du tarif des tissages. Ils attendent les élections municipales, qu'ils espèrent favorables aux intérêts capitalistes et pernicieuses aux organisations ouvrières.

Dans leur esprit, c'est la commission mixte qu'ils visent et ils comptent sur la déchéance de cette commission péniblement arrachée lors de la dernière grève.

REUNIONS OUVRIERES

Les syndicats textiles d'Armentières et d'Houplines se réunirent mercredi soir à leurs sièges respectifs.

Les décisions des comités sont entourées des plus extrêmes réserves.

L'Affaire Masurel à Tourcoing

Les funérailles de la victime. — Le prix du sang !

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est hier matin à huit heures qu'ont eu lieu les obsèques de Gustave Cornille, cet infortuné jeune homme qui fut tué dimanche matin dans le parc Masurel, aux Francs.

Le bruit ayant couru que les funérailles étaient remises au lendemain et l'avis mortuaire ayant été envoyé trop tard à la presse, il y a eu tout au plus une centaine de personnes pour accompagner jusqu'au cimetière la dépouille du malheureux « l'Alouette ».

Le deuil était conduit par le père et les frères du défunt, dont l'un est soldat au 43e d'infanterie.

Les coins du poêle étaient tenus par des camarades de Cornille. Plusieurs couronnes avaient été offertes par la famille du défunt et les amis.

Un incident a marqué la cérémonie religieuse : une belle-sœur de la victime a été prise, à l'offrande, d'un malaise passager. Conduite dans un estaminet voisin, la malade y a reçu quelques soins qui lui ont fait reprendre ses sens.

La conduite au cimetière s'est effectuée sans autre incident, au milieu d'un assez grand nombre de curieux.

Nous avons appris hier qu'une transaction pour 10.000 francs est intervenue entre la famille de la victime et l'entourage du châtelain Masurel.

L'extrême abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre intéressant feuilleton La Reine Margot.

Dernière Heure

COMMISSION DU TRAVAIL

Paris, 1er juin. — La commission du travail s'est réunie sous la présidence de M. Dubief. Elle a mis en discussion la loi relative aux Conseils des Prud'hommes retirée du Sénat, et a entendu M. Fontaine, directeur de l'Office du travail.

M. Fontaine a fait connaître l'intérêt considérable qu'il y aurait à modifier la loi sur les Prud'hommes, en substituant en matière d'appel aux tribunaux de commerce, les tribunaux civils, et en réglementant les droits en ce qui touche les demandes reconventionnelles.

La commission s'est occupée d'un certain nombre de points, notamment de la constitution de bureaux de jugement, et de l'intervention du juge de paix comme arbitre, en cas de partage ; du classement des contremaîtres dans la catégorie des électeurs ouvriers ou patrons ; de la nécessité d'assurer le secret des votes, enfin de l'attribution, en cas de dissolution, des Conseils de Prud'hommes au ministre de la justice.

Après l'audition du directeur du travail, la commission a entendu M. Compère, ingénieur, au sujet de la proposition de loi de M. Charonnet sur la réglementation de la profession des chauffeurs et mécaniciens dans l'industrie.

Le nombre des candidats sera très limité et l'organisation pratique des cours et des examens sera difficile.

LES GREVES DE BREST

Brest, 1er juin. — Ce soir, à l'issue d'une réunion tenue à la Bourse du Travail, entourée par des brigades de gendarmes à pied et à cheval et par un bataillon d'infanterie coloniale, des incidents se sont produits.

Des manifestants se rendirent devant la maison de M. Chevillon, armateur, rue du Château et lancèrent des pierres dans les vitres. Les gendarmes chargèrent. Il y eut plusieurs blessés.

Les manifestants se rendirent au port de commerce, où de nouvelles charges de gendarmes eurent lieu. La encore, il y eut plusieurs blessés.

Des patrouilles parcourent les rues. Les maisons des armateurs sont gardées militairement.

UN TAMPONNEMENT

Paris, 1er juin. — Cet après-midi, à une heure cinq, à son entrée à la gare Saint-Lazare, un train de Nantes a, par suite d'une erreur d'aiguillage, tamponné un autre train qui se trouvait sur une voie de garage.

Sept voyageurs ont été blessés légèrement. Ils ont reçu des soins à la gare même et ont pu continuer leur route.

Seul, le conducteur du train tamponné a été blessé assez grièvement. Les dégâts matériels sont importants.

LA MARCHE DE L'ARMEE

Paris, 1er juin. — Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques du soldat Baconnat, mort à l'issue de la marche de l'armée.

Le cortège est parti du Val-de-Grâce par la porte qui donne boulevard du Port-Royal. Sur le cercueil étaient des couronnes de fleurs avec ruban tricolore.

La famille était présente ; un certain nombre de militaires assistaient à ces funérailles, ainsi qu'une foule de curieux ; un service d'ordre assez important avait été organisé.

SUPPRESSION DU CONCOURS GENERAL

Paris, 1er juin. — Le comité des inspecteurs et des proviseurs réunis à la Sorbonne, vient de décider de présenter au ministre de l'instruction publique un vœu tendant à la suppression du Concours général.

En conséquence de ce vœu, les examens pour le Concours général, qui devaient prochainement commencer, n'auront pas lieu.

ELECTIONS A MAIN ARMEE

Agde, 1er juin. — M. Rouvier, président de la commission de Florensac, ayant donné sa démission, les élections fixées au 19 juin seront présidées par un chef de division de la préfecture, un commis et un délégué étrangers à la commune.

Jusqu'à nouvel ordre, deux brigades de gendarmerie à pied seront maintenues à Florensac.

LA SEPARATION

Paris, 1er juin. — La commission de séparation des Eglises et de l'Etat, réunie sous la présidence de M. F. Buisson, a terminé l'examen du titre 5 de l'avant-projet Briand sur la police des cultes. Les articles en ont été adoptés.

Dans sa prochaine séance, la commission abordera les chapitres concernant les manifestations et signes extérieurs des cultes (processions, sermons et emblèmes).

LES ETATS-UNIS ET LE MAROC

New-York, 1er juin. — Une dépêche de Washington annonce que le secrétaire d'Etat M. Hay, a demandé au gouvernement français d'employer ses bons offices pour obtenir la liberté de M. Perdicaris. La France a accepté.

L'affaire Perdicaris a été longuement discutée au conseil des ministres. On ne pense pas que l'amiral Chadwick débarquera des troupes, quant à présent, pour poursuivre les brigands ; mais si Erraissouli mettait à exécution sa menace de tuer les captifs, le gouvernement américain insisterait pour qu'il fût à tout prix capturé et exécuté.

Cinq navires de guerre américains sont arrivés à Tanger.

Un amiral anglais, venant de Gibraltar à bord de l'aviso « Surprise », est arrivé pour conférer avec le ministre d'Angleterre sur les mesures à prendre pour faire relaxer les captifs.

L'inquiétude règne dans Tanger. Les nationaux anglais habitant hors Tanger ont été requis par leur consul de rentrer en ville.

L'HYGIENE DES MINES

Paris, 1er juin. — La commission des mines s'est réunie aujourd'hui à trois heures pour entendre la l